

**CERTIFICAT D'APTITUDE PROFESSIONNELLE MARITIME DE  
CONCHYLICULTURE**

**UP3 PROCESSUS DE PRODUCTION ET REGLEMENTATION**

**(Durée : 1 h 30 min)**

---

**1<sup>re</sup> QUESTION (valeur = 6)**

**Elevage des moules sur bouchots.**

1. Donner la définition d'un bouchot.
2. Citer deux techniques de captage des moules élevées sur bouchots.
3. Indiquer les deux méthodes utilisées pour garnir de moules un pieu d'élevage sur bouchots.
4. Expliquer le rôle des opérations suivantes :
  - catinage ;
  - pose de tahitiennes ou de cônes.

**2<sup>e</sup> QUESTION (valeur = 5)**

**Les CRC.**

1. Donner la définition du sigle « CRC ».
2. Citer un des rôles des CRC.
3. Nommer les sept CRC de France en partant du Nord vers le Sud.

*Tournez la page S.V.P*

### 3<sup>e</sup> QUESTION (valeur = 6)

#### Les claires.

1. Sur l'annexe jointe (à rendre avec la copie), compléter le tableau en indiquant les légendes correspondant aux numéros (utiliser la liste de mots située à gauche du schéma).
2. Expliquer à quoi servent les claires en ostréiculture et comment elles se remplissent.
3. Décrire les deux opérations suivantes : le « rouablage » et le « rouage » et préciser l'intérêt de chaque opération.
4. Citer deux autres espèces d'animaux qui peuvent être élevées en claire.

### 4<sup>e</sup> QUESTION (valeur = 3)

#### L'expédition des coquillages.

Un ostréiculteur ramène des huîtres de son parc situé, en zone classée B.

2. Expliquer ce que signifie ce classement du point de vue de la qualité sanitaire du milieu d'élevage.
3. Expliquer les conséquences de ce classement sur la commercialisation des huîtres.
4. La vente de ces coquillages se fera sous l'appellation « Spéciales » Indiquer les critères caractérisant ces huîtres.

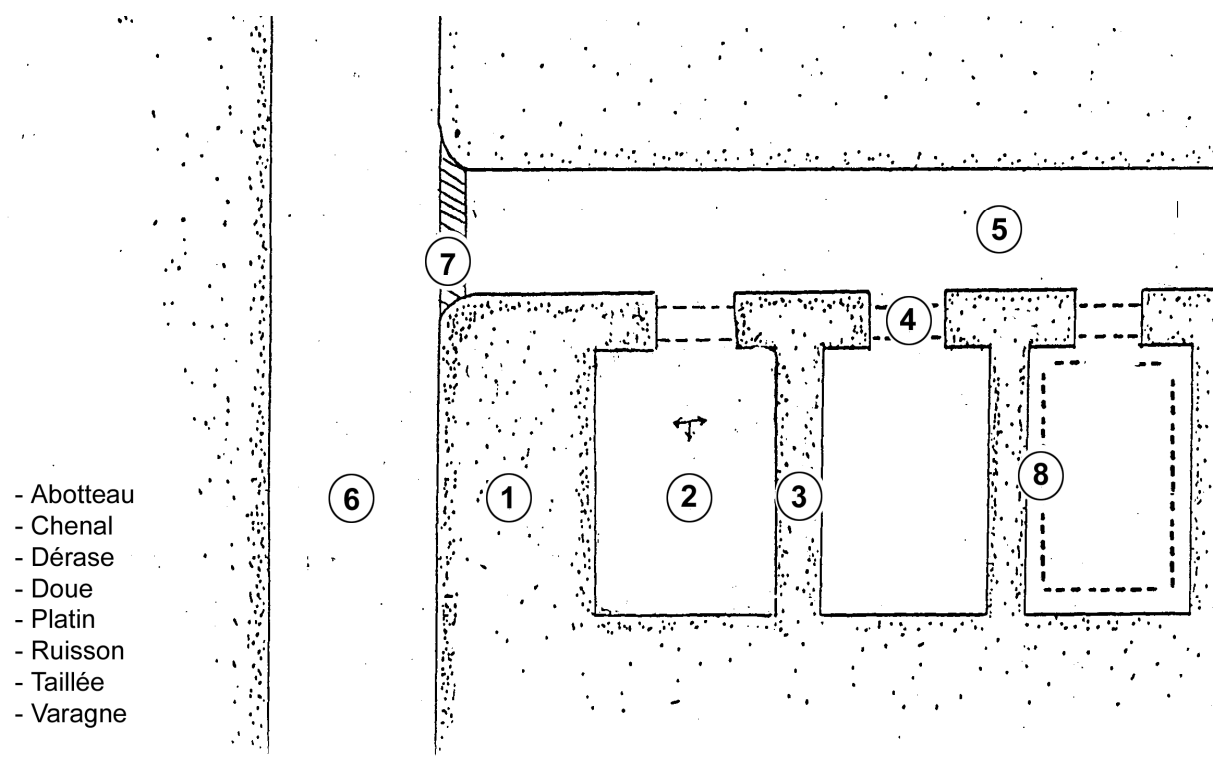
#### Nota :

1. *Aucun document n'est autorisé.*
2. *Délits de fraude : "Tout candidat pris en flagrant délit de fraude ou convaincu de tentative de fraude sera immédiatement exclu de la salle d'examen et risque l'exclusion temporaire ou définitive de toute école et d'une ou plusieurs sessions d'examens sans préjudice de l'application des sanctions prévues par les lois et règlements en vigueur réprimant les fraudes dans les examens et concours publics".*

NUMERO DE PLACE :

NE RIEN INSCRIRE AU DESSUS DE CETTE LIGNE

ANNEXE (à rendre avec la copie)



Vue schématique de la structure des claires

Numéro de la Légende	Légende correspondante
①	.....
②	.....
③	.....
④	.....
⑤	.....
⑥	.....
⑦	.....
⑧	.....